



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 28 juin 2023

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 026-212600886-20230626-DELIB2023_49-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2023.49 Séance du 26 juin 2023

**Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet**

Le 26 juin 2023 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 20 juin 2023 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Béatrice AMANDE-SEGUINEAU, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Laurence THON à M. Bertrand BECORPI, Mme Nathalie ZAMMIT à M. Éric SAULLE, Mme Caroline BILLION-REY à M. Claude VOSSEY, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL.

Excusé : M. Roger-Pierre ROLLAND

Conseillers municipaux présents : 24

M. Pascal BERRANGER a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel permanent n° 3/2023 : Création d'emplois
filière technique**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le rapporteur expose que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'agents inscrits au tableau d'avancements de grade établi pour l'année 2023.

Il informe l'assemblée délibérante que dans le cadre de la préparation de la prochaine année scolaire, il y a lieu de procéder à la création des postes suivants au grade d'adjoint technique territorial :

- 1 poste à raison de 31h00 hebdomadaires
- 2 postes à raison de 28h00 hebdomadaires
- 1 poste à raison de 23h00 hebdomadaires
- 1 poste à raison de 18h00 hebdomadaires
- 1 poste à raison de 17h00 hebdomadaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le tableau des effectifs du personnel permanent,

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **CRÉE** au 1^{er} septembre 2023 les emplois suivants :

<u>Création d'emplois</u>	<u>Durée hebdomadaire</u>
Filière technique :	
1 poste d'adjoint technique territorial	31h00
2 postes d'adjoint technique territorial	28h00
1 poste d'adjoint technique territorial	23h00
1 poste d'adjoint technique territorial	18h00
1 poste d'adjoint technique territorial	17h00

- **ADOpte** le tableau des effectifs du personnel permanent ci-annexé ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de personnel sont inscrits au budget principal de la commune de l'exercice en cours ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de la présente délibération et à modifier le tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



